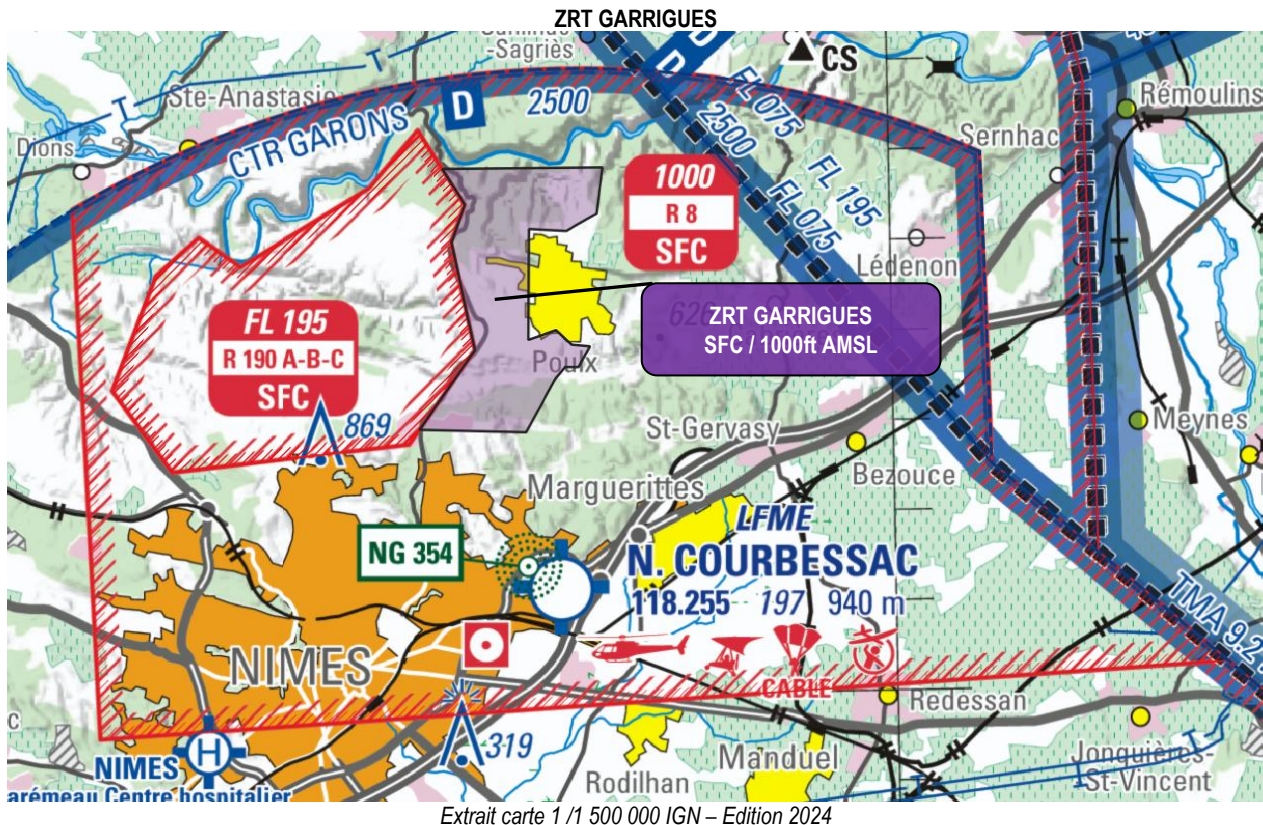


Objet : Expérimentation : Création d'une Zone Réglementée Temporaire « GARRIGUES » dans la région de NIMES (30)

En vigueur : du 01 mai 2025 au 15 avril 2026

Lieu : FIR : Marseille LFMM – AD : Nîmes Garons (LFTW), Nîmes Courbessac (LFME).



INTRODUCTION

Création d'une Zone Réglementée Temporaire « GARRIGUES » au niveau du camp des Garrigues afin de couvrir la totalité du camp et répondre aux besoins spécifiques Défense dans l'attente d'une future pérennisation.

ACTIVITÉ

Evolutions d'aéronefs d'Etat télépilotes sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Possible activation H24 du lundi au samedi

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
GARONS TWR : 123.200 MHz
RHONE/CAMARGUE CTL : 127.925 MHz
MONTPELLIER APP : 131.055 MHz
MONTPELLIER INFO : 134.375 MHz

GESTIONNAIRE

2e régiment étranger d'infanterie (REI).

STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active se substitue aux parties d'espaces avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
<p>CAM/CAG : contournement obligatoire sauf pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les aéronefs des Armées ayant obtenu l'accord du gestionnaire ; - Les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, et après notification au gestionnaire.

SERVICES RENDUS
CAM/CAG : information de vol et d'alerte rendus par les organismes de la circulation aérienne habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
<p>ZRT GARRIGUES</p> <p><u>Limites latérales</u></p> <p>43°53'51"N , 004°23'36"E 43°55'03"N , 004°23'16"E 43°55'28"N , 004°23'29"E 43°55'52"N , 004°23'09"E 43°55'51"N , 004°25'36"E 43°55'20"N , 004°25'30"E 43°55'09"N , 004°25'02"E 43°55'11"N , 004°24'28"E 43°53'57"N , 004°24'25"E 43°54'03"N , 004°24'51"E 43°53'54"N , 004°25'05"E 43°53'52"N , 004°25'22"E 43°53'39"N , 004°25'11"E 43°53'39"N , 004°24'59"E 43°53'31"N , 004°24'50"E 43°52'56"N , 004°24'22"E 43°52'59"N , 004°22'44"E 43°53'51"N , 004°23'36"E</p> <p><u>Limites verticales</u></p> <p>SFC – 1000 ft AMSL</p>

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES
La ZRT GARRIGUES pourra être activée indépendamment des LF-R190 A/B/C.

ORGANISME A CONTACTER	
<p>Avant l'activité :</p> <p>COMALAT Section Espaces Téléphone : 01 73 95 22 81/82</p>	<p>Pendant l'activité :</p> <p>Officier de tir 2° REI Téléphone : 04 66 02 50 01</p>